



Perpignan, le 21 Septembre 2020

Service de l'Eau et des Risques  
Mission Connaissance Gouvernance Stratégie  
Dossier suivi par : Lydia Sabaté  
Tél : 04.68.38.10.98  
lydia.sabate@pyrenees-orientales.gouv.fr

Référence : 2020\_avis\_consultation\_pub\_garoufe\_pia.odt

## CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation ouverte du lundi 21 septembre 2020 au lundi 21 octobre 2020 inclus

**Objet :** Projet d'arrêté préfectoral délimitant la Zone de Protection (ZP) de l'Aire d'Alimentation du **Captage « F4 Garoufé » situé sur la commune de Pia** pour l'alimentation en eau potable de cette même commune

### Contexte et objectif du projet

L'arrêté préfectoral en préparation définit la Zone de Protection du Captage « F4 Garoufé » situé sur la commune de Pia.

La Zone de Protection correspond à tout ou partie de la zone « alimentant » ce captage, et dans laquelle les différentes activités peuvent avoir à court ou moyen terme une influence sur la qualité de l'eau exploitée. Elle se développe sur les communes de Pia, Bompas, Perpignan, Peyrestortes, Rivesaltes et Saint-Estève.

Le captage « F4 Garoufé » présente régulièrement la présence de pesticides qui peuvent dépasser ponctuellement les limites de qualité autorisées. Un programme d'actions sur cette Zone de Protection a été élaboré pour mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions constatées.

La présente consultation vise à porter à connaissance périmètre envisagé pour ce programme d'action et à recueillir les remarques éventuelles avant la signature de l'arrêté préfectoral.

## Conditions de participation du public

En application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement créé par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 relative à la mise en œuvre de la participation du public, définie à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le présent projet d'arrêté, accompagné de son annexe, est mis en consultation sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales à la rubrique « Publications », sous-rubrique « Consultations publiques ».

**La consultation est ouverte du lundi 21 septembre 2020  
au lundi 21 octobre 2020 inclus**

Le public peut faire valoir ses observations :

- par voie électronique en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales rubrique « Publications », sous-rubrique « enquêtes publiques », sous rubrique "consultations publiques".
- par mail : [ddtm-ser@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm-ser@pyrenees-orientales.gouv.fr)
- par courrier à l'adresse suivante :  
DDTM – Service Eau et Risques  
2, rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX